

Le pape François facilite le pardon de l'Église pour l'avortement [L'année de la Miséricorde c'était en 2015 / 2016](#)

En concluant l'année jubilaire de la Miséricorde, le Pape appelle à une « révolution culturelle » pour pousser la mentalité de l'Église catholique vers encore plus de compassion pour les situations difficiles. Dans une Lettre apostolique intitulée « Miséricorde et paix » publiée par le Pape lundi 21 novembre, au lendemain de la clôture d'une année sainte consacrée à la « miséricorde », François confirme plusieurs mesures exceptionnelles prises pendant ce jubilé, dont le pardon possible de l'avortement qui est désormais délégué à tout prêtre diocésain.

« Je voudrais redire de toutes mes forces, écrit le pape François, que l'avortement est un péché grave, parce qu'il met fin à une vie innocente. Cependant, je peux et je dois affirmer avec la même force qu'il n'existe aucun péché que ne puisse rejoindre et détruire la miséricorde de Dieu quand elle trouve un cœur contrit qui demande à être réconcilié avec le Père. Que chaque prêtre se fasse donc guide, soutien et réconfort dans l'accompagnement des pénitents sur ce chemin particulier de réconciliation. »

« En fonction de cette exigence, et pour qu'aucun obstacle ne s'interpose entre la demande de réconciliation et le pardon de Dieu, je concède à tous les prêtres, à partir de maintenant, en vertu de leur ministère, la faculté d'absoudre le péché d'avortement. Ce que j'avais concédé pendant le temps limité du Jubilé est étendu désormais dans le temps (...) » (Dans l'Église catholique, l'absolution pour un avortement était jusque-là du ressort de l'évêque diocésain qui déléguait souvent ce pouvoir à un prêtre expérimenté.)

L'importance de la confession Il affirme: « Le sacrement de la réconciliation doit retrouver sa place centrale dans la vie chrétienne » de sorte « qu'aucun pénitent sincère ne soit empêché d'accéder à l'amour du Père qui attend son retour, et que la possibilité de faire l'expérience de la force libératrice du pardon soit offerte à tous ».

« **Révolution culturelle** » Il revient à plusieurs reprises dans le document sur l'esprit qu'il voudrait voir régner à présent dans l'Église catholique: « Aucune loi ni précepte ne peut empêcher Dieu d'embrasser de nouveau le fils qui revient vers lui reconnaissant s'être trompé mais décidé à recommencer au début ». Par conséquent, « même dans les cas les plus difficiles, où l'on est tenté de faire prévaloir une justice qui vient seulement des normes, on doit croire en la force qui jaillit de la grâce divine ».

Voici les consignes du pape François données aux confesseurs : « Je vous demande d'être accueillants à tous, témoins de la tendresse paternelle malgré la gravité du péché, prompts à aider la réflexion sur la mal commis, clairs dans l'exposé des principes moraux, disponibles pour accompagner les fidèles dans leur chemin pénitentiel, au plus près de leur démarche avec patience, clairvoyants dans le discernement de chaque cas particulier, généreux en donnant le pardon de Dieu ».

« Au centre, il n'y a pas la loi ni la justice de la loi mais l'amour de Dieu qui sait lire dans le cœur de chacun, pour en saisir le désir le plus caché, et qui doit avoir le primat sur tout ».